

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

11 décembre 2008  
ÉFAI  
AMR 23/043/2008

### **Colombie. Il faut que les preneurs d'otages fassent l'objet d'enquêtes et soient jugés**

Il ne doit pas y avoir d'amnistie ni de grâce avant procès pour les personnes ayant commis de graves atteintes aux droits humains ou des violations du droit international humanitaire, a déclaré Amnesty International ce jeudi 11 décembre. L'organisation réagissait aux propos tenus la veille par le président colombien Álvaro Uribe, qui a promis la liberté et une récompense financière aux membres de groupes de guérilla qui remettraient des otages aux autorités.

La prise d'otages dans le cadre d'un conflit armé constitue une violation du droit international humanitaire et un crime de guerre. Aux termes du droit international, les crimes de guerre et les autres infractions au droit international, telles que les crimes contre l'humanité et le génocide, ne peuvent pas bénéficier d'amnisties ou de dispositions similaires.

Toutes les personnes raisonnablement soupçonnées d'avoir commis de graves atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire doivent être jugées, dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès.

Le président Uribe a affirmé que le fait de récompenser des membres de la guérilla de cette façon n'impliquait pas d'amnistie ni de grâce mais simplement un « *échange humanitaire* ». La notion d'« *échange humanitaire* » de membres de la guérilla aux mains des autorités colombiennes contre des otages détenus par la guérilla a dominé le débat politique en Colombie ces dernières années.

Libérer des membres de la guérilla ayant déjà fait l'objet d'une enquête, d'un procès et d'une condamnation diffère fondamentalement de ce que propose le président Uribe, à savoir une immunité *de facto* pour des personnes soupçonnées de responsabilité dans de graves atteintes aux droits humains. Amnesty International s'oppose, en cas de crimes, aux amnisties, grâces et autres mesures similaires qui empêcheraient l'émergence de la vérité, une décision judiciaire finale établissant l'innocence ou la culpabilité des suspects et l'attribution de réparations aux victimes et à leur famille.

L'organisation a fréquemment demandé aux groupes de guérilla de mettre fin aux prises d'otages, de libérer immédiatement et inconditionnellement tous les civils qu'ils maintiennent en captivité, et de ne pas tuer et de toujours traiter humainement les personnes qu'ils ont capturées, qu'il s'agisse de civils ou de membres des forces de sécurité.

Le nombre de prises d'otages et d'enlèvements a considérablement diminué ces dernières années, mais on estime que la guérilla maintient encore en captivité des centaines de personnes. Cette année, plusieurs otages de grande notoriété ont été libérés, dont l'ancienne candidate à l'élection présidentielle Ingrid Betancourt, détenue par les Forces armées

révolutionnaires de Colombie (FARC) pendant six ans.

FIN